

**Demande d'octroi d'un crédit de CHF 107'000.-
pour financer l'achat et la mise en place d'un silo à sel**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission ad hoc, composée de Mme Jane Meylan Olivier et de MM. Jean-Michel Blanchard et Bruno Tavernese, s'est réunie à trois reprises, les 14, 18 et 28 février 2012.

Nous remercions Messieurs Christian Durussel, Municipal en charge du dossier et Monsieur Roland Karlen Municipal, pour les explications données et les réponses apportées à nos questions. Nos remerciements aussi au Président de la COFIN, Monsieur Bertrand Fahrni, pour le temps consacré à un entretien téléphonique.

1. Commentaires sur le préavis

La commission n'émet aucun doute quand à l'acquisition d'un silo à sel dans un avenir très proche pour les raisons évoquées dans le préavis, soit :

- gain de temps précieux et rationalisation du travail pour nos employés communaux
- déneigement plus rapide de nos voiries
- prix du sel plus attractif à la bonne saison

Les divers renseignements que nous avons glanés auprès des voyers communaux d'Echallens et de Crissier, nous confortent dans le bien fondé du choix proposé dans le préavis municipal.

Pour exemple, la commune d'Echallens avec plus de 5'300 habitants utilise en moyenne 40 tonnes de sel par année, en déchargeant des sacs achetés sur palettes. (nous ne retenons pas cette solution onéreuse)

La commune de Crissier, 7'710 habitants, s'est dotée en 2006 de deux silos identiques à celui proposé dans le préavis qui nous concerne. Ceci pour entretenir 30 km de routes et 22 km de trottoirs. De l'avis du voyer responsable, il leur arrive même de dépanner des communes avoisinantes.

Lors de la visite du site prévu pour l'emplacement du silo à sel, la commission ad hoc a pu faire les remarques suivantes :

- la commune de Morrens n'a pas été approchée pour un éventuel partenariat. A l'heure où nous parlons de fusion de commune, cela nous laisse songeurs.
- l'endroit prévu pour l'édification du silo nécessiterait le démontage et repose de la clôture qui se trouve en bordure de la parcelle voisine qui appartient à la commune de Morrens.
- Le dénivelé existant entre l'entrée véhicule de la STEP et l'emplacement prévu nécessitera une correction au niveau du sol, afin d'avoir une surface plane pour le chargement du sel sur les véhicules.
- L'édifice serait proche des bassins de traitement des eaux. Ces derniers devront être rénovés et agrandis à plus ou moins brève échéance. Nous craignons un déplacement du silo lors de la rénovation de la STEP.

- La hauteur totale de l'installation est d'environ 10 m (socle et silo). Son impact visuel est important sur le paysage.
- La commission propose une couverture métallique du silo, comme protection supplémentaire.
- Selon le fournisseur, la durée de vie d'un silo est d'environ 30 ans ; la garantie est de 2 ans ; Un entretien annuel des éléments mécaniques sera effectué par le personnel communal ; l'imprégnation du bois est à faire tout les 8 ans.

2. Proposition d'emplacement par la commission adhoc :

- Un emplacement en façade ouest (côté Morrens) du bâtiment de la nouvelle déchetterie/voierie, serait tout aussi adapté et ne nécessiterait probablement pas autant de frais pour les fondations et installations techniques. Il serait plus accessible aux camions de livraison de 20 tonnes qui doivent manœuvrer pour remplir le silo.

3. Remarques

Pour mémoire, la nouvelle déchetterie/voierie a été inaugurée en 2011 et le conseil a déjà dû se prononcer quelques mois plus tard pour l'acquisition de bennes, de panneaux photovoltaïques, d'un système de cartes d'accès magnétiques, d'un élévateur et de matériel de stockage (préavis 60-2011). Ceci dans le cadre du budget déjà accordé à la présentation du préavis 42-2009.

Nous sommes donc surpris que l'équipement d'un silo à sel n'ait pas été prévu à ce moment là, sachant que la commune du Mont a signifié en septembre 2010 qu'elle ne désirait plus prendre à sa charge le stockage de sel pour notre usage. Monsieur Christian Durussel, Municipal, nous a répondu que le dossier était existant mais n'avait pas abouti suite au changement de notre technicien communal et de la municipalité.

4. Position de la Commission

La Commission ad hoc ne remet pas en question l'opportunité de doter notre commune d'un silo à-sel, ceci pour des raisons évidentes d'économies. Rationalisation du temps et du travail de nos employés communaux et pécuriaires (achat du sel au meilleur prix).

Par contre, nous émettons de sérieux doutes quand au choix de l'emplacement du dit silo et souhaitons une étude sur la faisabilité d'implanter cet édifice sur la place existante à l'ouest du bâtiment de l'actuelle déchetterie.

5. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission ad hoc vous propose , Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de refuser le préavis 07-2012 en priant la Municipalité de compléter l'étude.

Cugy, le 5 mars 2012

Jane Meylan Olivier

Jean-Michel Blanchard

Bruno Tavernese